

L'ACTION RÉGIONALE EN FAVEUR DE LA PRESERVATION DES ZONES HUMIDES

SERVICE NATURE ET BIODIVERSITÉ

Juin 2026



Les compétences régionales en matière de biodiversité

- Une Région compétente pour l'**aménagement du territoire et la protection de la biodiversité** (chef de file)
- Plusieurs documents et **stratégies cadres** :
 - **Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)** (2013)
 - **Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB)** (2020-2030)
 - **Plan Régional d'Adaptation au Changement Climatique (PRACC)** (2022)
 - **Stratégie - Plan vert - la nature pour tous et partout** (2017)
- Des **Organismes Associés (OA)** :
 - Agence Régionale de la Biodiversité (ARB), rôle d'expertise et accompagnement d'acteurs
 - Île-de-France Nature, rôle opérationnel de préservation et gestion de sites naturels et de reconquête de la nature en ville



©Calopteryx splendens_ARB IDF

La Région IDF en faveur des mares

- On comptabilise + **150 mares créées / restaurées** depuis 2019 au titre des dispositifs régionaux
- Aujourd'hui plusieurs dispositifs peuvent être ciblés pour accompagner les projets de mares :



Dispositifs	Bénéficiaires	Type des projets	Modalités
Contrats Verts et Bleus	Communes EPCI, EPT Syndicats de communes / mixtes	Contrat pluriannuel d'investissement en faveur de la transition écologique	<u>Investissement</u> : Jusqu'à 500 000€ par contrat (plusieurs opérations par contrat) Taux d'intervention 50%
Budget Participatif Ecologique	Personnalités morales sises en Île-de-France hormis les entreprises	Démarche citoyenne régionale soumettant au vote des franciliens des projets écologiques du territoire	<u>Investissement</u> : entre 1 000 et 10 000 € , en fonction du projet et bénéficiaire
AAP 1 000 mares en IDF	Associations Départements	Projets de création et restauration de mares sur tout le territoire Francilien	<u>Investissement</u> : Jusqu'à 5 000 € pour la création et 2 500 € pour la restauration Taux d'intervention 80%

❖ Contrats Verts et Bleus (CVB)

Objectif : les CVB sont des **contrats pluriannuels d'investissement** qui accompagnent les communes et structures intercommunales franciliennes portant **des projets concourant à la transition écologique de leur territoire**.

Le contrat peut comporter **une ou plusieurs opérations** relevant d'un ou plusieurs des **3 axes** suivants :

Axe Biodiversité, renaturation et solutions fondées sur la nature

- Axe Déchets et économie circulaire
- Axe Qualité de l'air, bruit et santé environnementale

Axe Biodiversité divisé en plusieurs volets d'actions :

- **Végétalisation des espaces urbains** (création espaces verts, désimperméabilisation)
- Restauration des **milieux naturels terrestres** (restauration d'espaces naturels, continuités écologiques)
- Restauration des **milieux naturels aquatiques humides** (renaturation des berges et milieux liés à l'eau)

Bénéficiaires :

- Communes
- EPCI, EPT
- Syndicats de communes / mixtes

Modalités :

- Plafond : **500 000 €** par contrat en investissement
- **Une ou plusieurs opérations** par contrat
- Taux : **50 %** des dépenses éligibles HT
- Minimum de 10 000 € sub / opération
- Un contrat possible tous les 3 ans (si opérations soldées)

Candidater :

- Ouverture le **1^{er} juillet 2026**
- Dépôt mesdemarches.iledefrance.fr
- Contacter : cvb@iledefrance.fr

❖ Budget participatif écologique 2026

Objectifs : Depuis 2020 la Région IDF a lancé son **Budget participatif écologique**, démarche citoyenne d'ampleur qui invite associations, collectivités, structures publiques à **soumettre leurs projets au vote des Franciliens**, sur six thématiques :

1. L'alimentation,
- 2. La biodiversité et les espaces verts,**
3. Le vélo et les mobilités propres du quotidien,
4. La propreté, la prévention et la gestion des déchets, l'économie circulaire,
5. Les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique,
6. La santé environnementale.



Bénéficiaires : Toutes personnalités morales sises en Île-de-France hormis les entreprises (associations, collectivités...)

Modalités :

Subvention en investissement entre 1000 et 10 000 € (à déterminer en fonction du projet et du bénéficiaire, voir règlement d'intervention).

Candidatures et étapes :

- Dépôt des projets : 9 juin au 1er octobre 2026 sur la plateforme mesdemarches.iledefrance.fr
- Vote des Franciliens : 11 au 25 janvier 2027
- Annonce des lauréats : mars 2027
- budgetparticipatif@iledefrance.fr

❖ Dispositif « 1000 mares en Île-de-France »

Objectifs: Ce dispositif vise à accompagner les **projets de création et restauration de petites zones humides sur tout le territoire Francilien**, en vue de préserver la biodiversité, restaurer les zones humides et la trame verte et bleue.

Type de projet :

- Actions de **création de mares**
- Actions de **restauration de mares**
- Études pré-opérationnelles associées aux travaux de création et restauration

Bénéficiaires : Associations , Départements

L'éligibilité technique des projets est conditionnée au **respect des préconisations techniques de la Société Nationale de Protection de la Nature** sur la [création](#) et la [restauration](#).

Modalités de soutien financier (investissement) :

	Création de mare	Restauration de mare
Taux d'intervention	80% max des dépenses éligibles	
Plafond de subvention	5 000€ / mare	2 500€ / mare



Déploiement

- Dépôt sur mesdemarches.iledefrance.fr
- biodiversite@iledefrance.fr
- [Page web](#)

*Les maitres d'ouvrages proposant des **actions sur plusieurs mares** à l'échelle de leur territoire sont invités à ne **déposer qu'un seul dossier** regroupant l'ensemble des mares.

❖ Dispositif « 1000 mares en Île-de-France »

→ Pièces techniques du dossier

1. Grille technique Excel à compléter précisant : caractéristiques techniques, calendrier prévisionnel, plan de financement



NOM PORTEUR		
> Caractéristiques techniques		Mare #1 - A compléter
TITRE DE LA MARE		
Sélectionnez Création ou Restauration (liste à choix)		
Type de projet	Objectifs du projet - Expliquez les objectifs du votre projet de création ou de restauration (gain de biodiversité)	
Existant	Contexte du site d'accueil - Décrivez le site dans son ensemble : localisation, usage existant, type de milieu (naturel, semi-naturel), enjeux écologiques - Photographies : joindre des photos pour illustrer l'état actuel du site (à fournir au dépôt de dossier) - Si restauration, décrivez les problématiques rencontrées (ex. prolifération de végétaux, détérioration de tenue d'eau, polluants, espèces exotiques envahissantes, etc.)	
	Diagnostic - Détaillez les données sur la biodiversité existante (faune, flore) et le mode de collecte des données (observations opportunistes, expertise interne, prestataire externe ...) - Citez les études préalables menées le cas échéant (état de la biodiversité, analyses de sol, étude hydraulique, contexte météorologique, étude paysagère, ...)	
	- Si restauration, détaillez le diagnostic de l'état de conservation de la mare.	
	Espaces de proximité - Activités humaines environnantes : précisez - Connectivité écologique : Précisez si le site est à proximité d'autres zones humides, réseaux de mares, trames écologiques locales (verte et bleue), SRCE	
Zone d'implantation de la mare - Décrivez l'emplacement exact d'implantation de la mare : type de sol, topographie/relief, hydrologie naturelle, végétation existante, habitats naturels à proximité, ensoleillement, etc.		

< > 1.Mare(s)_Détail technique 2.Calendrier 3.Plan financement +

2. Devis estimatifs

3. Photos de l'existant avant projet + Tout autre élément graphique permettant d'apprécier le projet (plan initial, situations projetées...)



1. Mare - butte de chaumont - plateau de la balance 1 - (Champlan - 91160)

Département : Essonne 91	
Commune : Champlan	
Lieu-dit : Butte de Chaumont	
Nom du projet : création plateau de la Balance 1	
Code du projet : CMAR_91160_001	
Habitat : mare de parc urbain	
Type d'action : création	
Latitude : WGS84 : 48.7130346	Longitude : WGS84 : 2.2738230

Carte OpenStreetMap de localisation du projet

Contacter le propriétaire de la parcelle :
contact.mairie@ville-champlan.fr

Service environnement
antoine.oussiche@ville-champlan.fr

Service technique de Champlan
elise.guillemot@ville-champlan.fr

Contacter le référent SNPN du projet
Victor Dupuy (études sh - inf - SNPN)
victordupuy@snpn.fr

Problématiques liées à l'action:

La commune de Champlan souhaite valoriser le parc de la butte Chaumont. Il s'agit d'une ancienne carrière végétalisée à la fin du 20ème siècle. Le parc est bordé au Nord et à l'Ouest par d'importants axes routiers, et au sud par la zone urbaine de Champlan. Il est composé de deux plateaux de prairie herbeuse en friche, séparés par un boisement. Le parc ne comptant aucune zone humide (normis de nombreux fossés et ornières), il a été décidé de créer une mare en 2023 sur le plateau de la grenouillère (à l'Ouest). Suite à ce premier projet réussi, la SNPN et la mairie de Champlan souhaitent poursuivre cette collaboration par la création de trois petites mares sur le second plateau (plateau de la balance) afin de créer un réel réseau de mares et renforcer les échanges possibles avec le corridor trame verte et bleue identifié par le SRCE dans le bas de la commune.

Sous réserve de faisabilité du chantier, les étapes principales seront les suivantes :

- Réalisation du creusement en collaboration avec les services techniques
- Pose de la bâche EPDM et géotextiles
- Apport de substrats pour l'implantation des végétaux
- Modelage des berges et création de micro-habitats
- Installation d'un panneau pédagogique à l'intention du public

Dimensions de l'habitat cible :

- Largeur : 4m / Longueur : 4m
- Profondeur : 80 cm max

Focus projets de mares & critères d'éligibilité

Éligibilité :

- Conditionnée au **respect des préconisations techniques** de la SNPN

Sont inéligibles les projets :

- de restauration et curage de mares pour seule ambition **d'entretien esthétique et paysager**;
- prévoyant **l'introduction de poissons** dans la mare;
- entraînant une **artificialisation** de milieux naturels, agricoles et forestiers;
- prévoyant des **abattages** d'arbres, sauf si justification étayée (diag phytosanitaire, sécurité, équilibre écologique)
- intégrant la plantation **d'espèces exotiques envahissantes**



Avant dépôt:

- Documents cadrant du dispositif ciblé: **Règlement d'intervention** (conditions d'éligibilité, types de projet),
Notice / Cahier des charge (attendus, liste des pièces techniques et administratives, ressources bibliographiques)
- Plateforme de dépôt : mesdemarches.iledefrance.fr
- Calendrier : Déposer avant tout démarrage des études/travaux.

Contacts et Ressources

■ Contacts :

- cvb@iledefrance.fr → Contrats Verts et bleus
- biodiversite@iledefrance.fr → Dispositifs Îlots de fraîcheur, Reconquête de la Biodiversité, AMI continuités écologiques, 1000 mares en Île de France

➔ **Dépôt des candidatures sur mesdemarches.iledefrance.fr**